



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

Le onze du mois de juin deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 4 juin 2018

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. GAY Sébastien, M. Dominique DEMARE, M. Gilles SIMON, Mme ARMAND Josiane, M. Frédéric BRUSQ.

Etaient excusés : M. Claude ROCHE, donne pouvoir à M. Dominique DEMARE, M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL.
Mme Julie DEPLATIERE.

Secrétaire de séance : M. Ludovic BOUTTET

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2018 est approuvé sans réserve.

Vente parts sociales Caisse d'Epargne

La commune détient 2 parts sociales souscrites le 8/12/2000 auprès de la Caisse d'Epargne d'une valeur de 20 € l'unité, soit 40 € au total. Le Conseil municipal décide de vendre ces 2 parts sociales et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Acquisition de terrain EDF (emplacement ancien transformateur)/Cession de terrain

La commune de St Georges a pour objet l'acquisition de la parcelle B839 au lieu-dit "Le Bourg" à l'EDF au prix de 1 €, aujourd'hui ENEDIS dans l'objectif de restituer la parcelle au propriétaire, M. Henri GIROUD. La vente se fera au prix de 0,30 € le m² X 20 m², soit 6.00 €. Ces acquisition et vente se feront sous forme d'actes d'administratifs. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Attribution marchés Voirie

Suite à la consultation lancée pour la réfection de la voirie

- VC3 Gros Buisson/Comberette-Creux du Loup, quatre candidats ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise PONTILLE pour un montant de 8 920 € HT/10 704 € TTC pour ces travaux,

- Lare, quatre candidats ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PONTILLE pour un montant de 9 144 € HT/ 10 972,80 € TTC pour ces travaux.

Avenant bail avec ORANGE

Le bail signé par ORANGE en 2014 pour la location du local technique sur la parcelle B N°1278 aurait dû faire l'objet d'une publication au Service de Publicité Foncière. Ce bail n'ayant pas été signé sous la forme authentique, il convient de procéder à la signature d'un avenant de régularisation en vue de sa publication, tous les frais étant à la charge d'ORANGE. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de ce bail avec ORANGE pour la location du local technique.

Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)

M. le Maire expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD" proposé par le Syndicat Intercommunal AGEDI. Le règlement européen entre en vigueur au 25 mai 2018 et apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données. AGEDI propose la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGEDI et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Cantine scolaire rentrée 2018

La convention avec ELIOR RESTAURATION est renouvelée pour la prochaine rentrée par tacite reconduction. Considérant la révision de prix du repas cantine, le Conseil municipal décide d'appliquer, pour la prochaine rentrée, le prix de 3,55 €/repas enfant et 5.00 €/repas instituteur ou personnel communal.

Questions diverses

M. le Maire donne les informations suivantes:

- demande de participation du **Groupement Départemental pour la lutte contre les rats musqués**. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.
- **projet éolien** présenté par **VENTS D'OC** sur la commune de Pommiers et St Georges : le conseil municipal confirme sa position prise lors de la séance du 18/12/2017, à savoir "un avis défavorable" au projet éolien sur St Georges. Une réponse sera donnée dans ce sens à VENS D'OC.
- **notification de la DETR** pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, isolation du toit de la mairie qui sont programmés pour juillet.
- demande faite par le **Président de l'AS Pommiers St Georges** pour que le traçage du terrain de foot soit effectué par l'employé communal en alternance avec Pommiers. Le Conseil Municipal s'est opposé à cette prestation. Une réponse sera donnée dans ce sens à M. le Président de cette Association.

M. Bouttet fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à **Balbigny** concernant la mise en place d'un **accueil de loisirs** avec la **MJC de Bussières** dès la rentrée 2018 pour les mercredis à **Balbigny**.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du **9 au 15 juillet** et du **10 au 26 août**.

La fête de l'école aura lieu le **samedi 30 juin** à partir de **14h30** à la salle des fêtes.

La fête de la musique aura lieu le **samedi 30 juin** à partir de **19h00** à la salle des fêtes.

La fête patronale organisée par le Comité des Fêtes aura lieu les **28 et 29 juillet**.

Fin de séance : 22 h 05

Prochaine séance : 30 juillet 2018 à 20 h 30

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL



Le secrétaire,
Ludovic BOUTTET

